



ADJUVANTS

Des pistes pour réduire les phytos

Moduler les doses pratiques d'emploi des produits phytos sans baisse d'efficacité : c'est la promesse des adjuvants thixotropes, aux propriétés novatrices.

Les adjuvants partagent plusieurs fonctions : limiter le risque de dérive, étaler les gouttes, les accrocher sur le feuillage et agir sur la pénétration du produit. Ajoutés à un herbicide ou à un fongicide, ils vont améliorer la qualité d'application et l'efficacité du traitement. Dépourvus d'activité directe, ils jouent un rôle essentiel, en particulier avec les herbicides. La récente mise au point de nouveaux adjuvants, tel que LE 846, ouvre la possibilité de baisser la dose de matière active de fongicide, sans perte d'efficacité.

Moduler la dose fongicide

C'est sur les fongicides que cet adjuvant a été homologué en mai dernier. En quoi diffère-t-il des autres ? « C'est le premier adjuvant thixotrope, dont la mise au point a débuté il y a quinze ans. Il est d'origine biosourcée à plus de 97% », explique Frédéric Pages, chef de marché De Sangosse. Que signifie thixotrope ? Pour faire simple : LE 846 a la propriété de se fluidifier lors de la pulvérisation puis de redevenir

plus visqueux en se déposant sur les plantes. « LE 846 va limiter la dérive, puis rendre les gouttelettes particulièrement adhérentes sur la cible, limitant les pertes de pulvérisation. Une fois sur le végétal, il augmente fortement la pénétration des fongicides systémiques », ajoute Frédéric Pages. En pratique, cet adjuvant va permettre des doses modulées de fongicide jusqu'à 25 % sans perte d'efficacité. Il a été testé avec plusieurs produits : des triazoles et des SDHI sur blé, des antimildiou sur pomme de terre et des fongicides dédiés aux légumes industriels. Sur blé tendre au T2, De Sangosse estime que l'on peut réduire jusqu'à 33 % la dose de fongicide. Dans certains cas, une réduction allant jusqu'à 50 % serait envisageable. Actuellement, les deux produits, LE 846 et Oliofox, commercialisés par De Sangosse sont homologués uniquement avec les fongicides. Mais d'autres applications avec insecticides ou herbicides sont à l'étude.

Double adjuvantation

Pour désherber les graminées adventices, dont la végétation retient mal les gouttes, les adjuvants ont depuis longtemps été adoptés. Trois catégories sont utilisées : les mouillants, les huiles et le sulfate d'ammonium. Leurs avantages sont connus depuis longtemps. La panoplie des mouillants recouvre différents produits tels que les terpènes et les organosilicones. Sur quelles adventices sont-ils utiles ? Les graminées justifient davantage l'emploi de ces



© M. Loison

↑ La mise au point de nouveaux adjuvants devrait permettre de baisser la dose de matière active à moindre risque.

adjuvants. C'est pourquoi ils sont couramment ajoutés à des herbicides antigaminés foliaires (fops et dimes). Les huiles végétales ou minérales facilitent le passage du produit dans les tissus végétaux. Elles sont utiles pour accompagner les herbicides systémiques (sulfonylurées type Archipel ou Atlantis). Troisième type d'adjuvant autorisé : les sels, à base de sulfate d'ammonium (SO₃) tel qu'Actimum, sont utiles pour leur effet humectant complémentaire. Ils retardent le dessèchement des gouttes de bouillie, quand ajoutés aux sulfonylurées. Le sulfate d'ammonium ne remplace pas l'huile ou un mouillant, mais il peut lui être ajouté, surtout en condition difficile, telle qu'une forte densité des graminées. Avec les herbicides antigaminés, l'effet cumulé de deux adjuvants peut aussi optimiser le résultat. Pour un coût d'environ 7 €/hectare, la double adjuvantation Actimum+huile peut faire gagner jusqu'à dix points d'efficacité herbicide avec les antigaminés, ce qui est loin d'être négligeable. **M.L.**

BETTERAVES

Deleplanque lance son programme Vision blue

Le semencier français spécialiste de la betterave lance un ambitieux projet d'entreprise « au service d'une agriculture durable ».

Changement climatique, forte croissance de la population, moindre disponibilité des ressources... pour répondre à ces nouveaux défis, le groupe Deleplanque a construit une nouvelle orientation stratégique qu'il vient de concrétiser avec le lancement du programme Vision blue. « En tant que

sélectionneur et producteur de semences nous détenons une partie de la solution permettant de répondre aux nouveaux enjeux de la société », explique Éric Verjux, président du groupe Deleplanque.

Au cœur du plan d'investissement de 30 M€ annoncé il y a quelques semaines, « Vision blue donne une orientation résolument durable à l'ensemble des activités semencières du groupe, de la sélection à la production et à la distribution de semences », explique la société semencière dans un communiqué.

Ce projet d'entreprise va au-delà d'un simple greenwashing, puisque Deleplanque souhaite que ses semences puissent aider les agriculteurs à s'affranchir des produits phytosanitaires. « Pour cette

raison nous pensons par exemple que la génétique doit privilégier des solutions autres que les ALS. Car nous devons fournir au marché une réponse qui soit plus en harmonie avec les politiques européennes, les attentes de la société et nos valeurs » complète Martin Reisige, directeur général de Strube, sélectionneur allemand filiale de Deleplanque.

Pour mettre en œuvre ce projet d'entreprise, Deleplanque va mobiliser de multiples leviers allant de la sélection à la distribution et le recours au digital farming !

Concrètement, Deleplanque va commercialiser des variétés certifiées 100 % bio du planchon à la graine conditionnée pour la saison 2021. Le semencier développe des couverts végétaux biomasse adaptés à la filière méthanisation avec des seigles hybrides aux forts pouvoirs méthanogènes.

Enfin, Deleplanque, qui utilise déjà de la robotique 3D autonome dans la sélection et l'expérimentation des variétés, compte déployer cette technologie vers d'autres finalités, qui ne seront dévoilées qu'au printemps prochain. **F.-X. D.**

TECHNOLOGIE BREVETÉE

LE 846®

OBTENEZ LA GOUTTE PARFAITE



Boostez vos fongicides
et réduisez jusqu'à 50% leur dose pratique*

Le premier adjuvant
THIXOTROPE



www.desangosse.fr

*Consultez votre conseiller technique pour adapter votre dose de fongicide à vos conditions particulières.

LE 846® - AMM n° 2190258 - 215,6 g/L esters méthyliques d'acides gras, C16-C18 et C18 insaturés - © Marque déposée DE SANGOSSE S.A.S - Détenteur de l'AMM : Comptoir Commercial des Lubrifiants. P391 Recueillir le produit répandu. P501 éliminer le contenu du conteneur dans une installation d'incinération agréée, SP1 ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage, SPe3 pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux points d'eau pour les usages sur cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large, SPe3 pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau pour les usages autres que cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large. DE SANGOSSE S.A.S, au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. Décembre 2019 - Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr



Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique (Catégorie 2)
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement,

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

EN BREF

BLÉ TENDRE

CINQ NOUVEAUTÉS CHEZ SAATEN-UNION

Deux hybrides et trois blés conventionnels rejoignent la gamme en 2020. Le blé hybride demi-tardif Hyligo est un hybride de qualité BPS, tolérant au froid et à l'ensemble des maladies, pour tout le territoire. L'hybride Himalaya, résistant au froid, tolérant à la rouille jaune et à la fusariose est adapté à la zone de bordure maritime nord. Parmi les lignées, le demi-précoce Autricum tolérant à la cécidomyie, se distingue par de très bonnes notes en panification. SU Ecusson est un blé demi-tardif de type biscuitier et SU Trasco un BPS valorisant les terres de craie.

POIS DE PRINTEMPS

Deux variétés anti-aphanomyces

Sur les pois inscrits fin 2019, le progrès se confirme contre les aphanomyces. Deux variétés de pois intégrant le catalogue du CTPS affichent un bon comportement face à ce champignon du sol : Karakter et Kagnotte. En parcelle faiblement contaminée, elles apportent un gain de rendement de 110 à 200 % dans les foyers de maladie, par rapport aux variétés sensibles. Les autres inscriptions 2019 sont Konnu, Kaiman, Symfony, Kaplan, Kameleon à graine jaune et Greenway à graine verte.

ERRATUM

UN COÛT DE PROTECTION EN €/T

Dans notre numéro 1103 du 24 décembre 2019, une erreur s'est glissée dans notre article intitulé « Reprogrammer les passages de fongicides » en page 28. Dans le dernier paragraphe, les coûts pour la protection fongicide en 2020 sont bien sûr calculés en €/ha et non pas en q/h comme mentionné.